

Compte rendu de la réunion publique du 22 juin 2022

Aménagement urbain du parking

La municipalité remercie vivement l'ensemble des personnes présentes. En dépit d'une faible participation, cette réunion est un véritable succès : exposé très clair, interventions très appréciées, échanges constructifs.

Partant de l'idée qu'il était dommage de laisser en friche le terrain qui sert actuellement de parking à côté du lavoir, la Mairie a cherché des solutions afin d'aménager au mieux cet espace.

Le conseil municipal a jugé important, de réunir un maximum d'administrés afin de récolter l'avis de tous.

M. DANJOU chargé d'opérations chez Roussillon Aménagement (société mandatée par la commune), présente l'ensemble du projet à l'assemblée.

Genèse : « subventionner » le projet par la revente d'électricité.

- Etude du potentiel photovoltaïque sur les deux hangars à silo et de stockage du Moulin :
- 1^{er} hangar ; mise en sécurité et désamiantage nécessaire. L'étude a démontré qu'il n'y avait pas le potentiel photovoltaïque suffisant.
 - 2^{ème} hangar ; problème structurel. Néanmoins, l'étude a permis de déterminer que la toiture est saine.

Projet photovoltaïque sur les toitures des hangars du Moulin non retenu.

Projet n°1 ; aménagement urbain pour un coût opérationnel de 220 000 €¹ :

- 18 Places de parkings
- Création d'une aire de service avec borne de recharge pour les vélos à assistance électrique

¹ regroupe l'ensemble des travaux, le coût de la maîtrise d'œuvre, aménagements paysagers, WC PMR, aménagement lavoir et aire de pique-nique, les études topographiques et géotechniques ainsi que les aléas susceptibles d'arriver (contraintes techniques, l'augmentation du coût des matériaux...)

- Création d'un WC pour les personnes à mobilité réduite. Effectivement, la salle des fêtes ne dispose pas de WC accessible pour tous.
- Création d'une borne de recharge électrique pour les vélos à assistance électrique.
- Aménagement des espaces verts
- Aménagement du lavoir
- Couverture du local poubelle

Projet n°2 ; création d'une halle couverte.

- Structure de 200m²
- Hauteur 2.5m à 4m75
- Intégrant de l'énergie photovoltaïque
- Etanchéité de la couverture
- Bardage bois sur 3 côtés
- Eclairage sous la halle
- Dallage sous la halle
- Borne de recharge pour voiture (optionnelle)
- ➔ Pour des marchés couverts et les manifestations communales

Dans ce projet n°2 ; trois options sont proposées :

- N°1 ; Offre ombrières d'Occitanie « classique » 100% financée
- N°2 ; Offre Premium incluant un bardage bois des deux côtés de l'ombrière, en V et nécessitant un reste à charge de 5000 €
- N°3 ; Offre premium avancée incluant un bardage bois sur les 3 côtés de la structure et nécessitant un reste à charge de 10 000 € pour la commune.
➔ *La Mairie est intéressée par l'option n°3*

Synthèse :

1 projet global d'aménagement urbain du parking avec WC PMR, aménagement du lavoir avec partie couverte pour abriter ceux qui désirent pique-niquer, une borne de recharge de vélo à assistance électrique, une aire de service pour les vélos, aménagements paysagers et espaces verts, couverture du local poubelles, mobilier urbain, candélabres, signalisations, enrochements



Soit

**PLACES DE
PARKINGS
10 + 8 AVEC
SOL
ABSORBANT**



Soit

**UNE HALLE DE 200m²
AVEC BARDAGE BOIS
+ 8 Places de parking
avec sol absorbant**



**COÛT OPÉRATIONNEL :
220 000 €**



**+ 10 000 € POUR
LE BARDAGE**

Simulation de financement →

Subventions :

- AIT (Aide à l'investissement territorial) plafond de 60 000 € du conseil départemental. Complément possible avec les projets autour de la « voie cyclable.
- Région ; au moins 30 %
- DETR ; dotation de l'Etat d'environ 30%

Soit environ 80% du financement par les subventions.

Auto-financement de la commune environ 44 000 €.

Au terme de la réunion d'information, on constate un net engouement pour l'ensemble du projet et notamment pour la création d'une halle avec panneaux photovoltaïques.